

RAPPORT AU CONSEIL

No. 901

REGLEMENT 3717

Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville de Québec par le chapitre 95 des lois du Québec de 1929 et ses modifications et plus particulièrement par les paragraphes 42° et suivants de l'article 336 dudit chapitre;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inclure les tavernes dans le même groupe d'usages que les brasseries leur attribuant ainsi le même niveau d'incidence contraignante de façon à ce que ces usages soient traités d'une façon identique dans l'application des dispositions concernant les usages dérogatoires;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 1 de ce règlement qui a pour but de modifier l'article 44 du règlement VQZ-2;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite aux modifications apportées récemment au schéma d'aménagement de la communauté urbaine de Québec et de modifier en conséquence certaines normes d'implantation ainsi que les codes de spécifications applicables dans certaines zones;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 2 de ce règlement qui a pour objet de modifier les codes de spécifications et les zones concernées;

La Ville de Québec DECRETE ce qui suit:

1. Le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières" est modifié par le remplacement des sous-paragraphes a), b) et c) au paragraphe 2o de l'article 44 par les suivants:

"a) tous les établissements où la consommation de boissons alcoolisées est autorisée en accompagnement ou en-dehors du service de repas, tels que les brasseries, les tavernes et les restaurants avec bar accessoire occupant au plus 20 % de la superficie totale de la salle à manger de l'établissement et/ou le bar est intégré dans les espaces communs de l'établissement, la danse ou la présentation de spectacles n'y étant cependant pas autorisées;

b) tous les établissements décrits au sous-paragraphes a) ainsi que les bars où l'on peut offrir en plus à la clientèle des spectacles ou des présentations visuelles tels que les boîtes à chansons, les cafés-théâtre et les cabarets;

c) tous les établissements décrits au sous-paragraphes a) et b) où l'on met en plus à la disposition de la clientèle une piste de danse tels que les salles de danse, les discothèques, les cafés-dansants ou les autres établissements similaires."

2. Ce règlement est modifié de la façon suivante:

a) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1100" dans les codes de spécifications 3.01 à 3.05, 5, 7, 7.01, 8.01, 8.03, 8.04, 9, 15.01, 19, 25.01, 33.03, 35.02, 47.04, 60, 60.01, 60.02, 61, 63, 64.01, 64.04, 64.07 à 64.14, 65, 65.01 à 65.07, 65.09, 65.10, 66, 66.02 à 66.08, 66.10 à 66.18, 67, 67.01, 67.03, 67.04 à 67.08, 68, 68.01, 68.02, 69, 70, 70.01, 70.03, 71, 72, 73, 73.01, 73.03, 73.04, 80, 81, 81.06, 82, 82.01, 83, 84, 85 et 86.01 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

b) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1100" et, en regard de la rubrique "Nombre maximum de logements à l'hectare", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "71,50" dans les codes de spécifications 34, 35.03 et 70.02 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

c) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "11 000" et, en regard de la rubrique "Nombre minimum de logements à l'hectare", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "22,50" dans les codes de spécifications 24, 24.01, 24.02, 25, 25.02, 29, 29.01 et 30.03 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

d) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1100" et, en regard de la rubrique "Nombre minimum de logements à l'hectare", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "7,20" dans les codes de spécifications 10.06, 17, 19.02, 30, 30.02, 31.01 à 31.04, 31.10, 33.04, 33.05, 35.04, 47, 48.02, et 71.01 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

e) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1100", en regard de la rubrique "Nombre minimum de logements à l'hectare", du chiffre ac-

tuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "7,20" et, en regard de la rubrique "Nombre maximum de logements à l'hectare", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "71,50" dans les codes de spécifications 30.01, 31.05, 31.08, 35 et 48.03 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

f) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1100", en regard de la rubrique "Nombre minimum de logements à l'hectare", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "7,20", en regard des rubriques "RPT maximum - Vente au détail" et "RPT maximum - Administration et service" du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1,65" ainsi qu'en regard de la rubrique "Superficie maximum - Vente au détail", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "5500" dans les codes de spécifications 64.06 et 66.09 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

g) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "11 000", en regard des rubriques "Superficie maximum - Vente au détail" et "Superficie maximum - Administration et service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "2,20" ainsi que par le retranchement du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, en regard de la rubrique "RPT maximum - Vente au détail", dans les codes de spécifications 24.03 et 24.04 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

h) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "4400", en regard des rubriques "Superficie maximum - Vente au détail" et "Superficie maximum - Administration et service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "2,20" ainsi que par le retranchement du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, en regard de la rubrique "RPT maximum - Vente au détail" dans les codes de spécifications 31.06 et 31.09 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

i) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "11 000" dans les codes de spécifications 32.05 et 32.06 tel qu'il appert de la page contenant ledit code de spécifications qui est jointe au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

j) par le remplacement, en regard de la rubrique "Superficie maximum - Administration & Service", du chiffre actuellement inscrit, s'il y a lieu, par le chiffre "1925" dans les codes de spécifications 10.02, 13.02, 13.04, 24.07, 32.07 et 35.01 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

k) par la création des nouveaux codes de spécifications 10.11 et 13.09 tel qu'il appert des pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

l) en appliquant le code de spécifications 10.11 dans la zone 1576-I-10 au lieu du code de spécification 10 qui s'y applique actuellement;

m) en appliquant le code de spécifications 13.09 dans la zone 1272-CI-13 au lieu du code de spécifications 13 qui s'y applique actuellement;

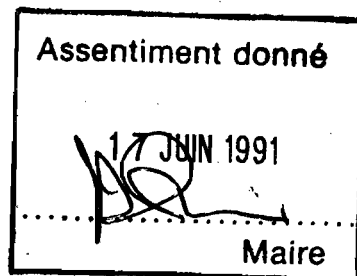
tel qu'il appert des plans du Service de l'urbanisme numéros 88095-12-13 et 88095-15 en date du 8 mai 1991 qui sont joints au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.

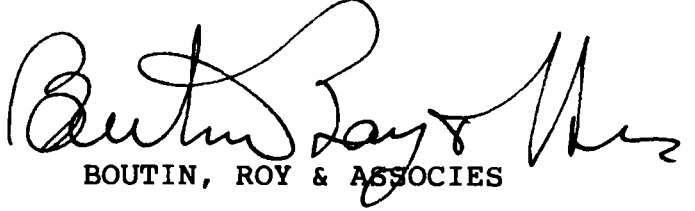
3. En considération des articles 1 et 2, le cahier des spécifications joint à ce règlement en annexe B est modifié en conséquence en y remplaçant les pages contenant les codes de spécifications 3.01 à 3.05, 5, 7, 7.01, 8.01, 8.03, 8.04, 9, 10.02, 10.06, 13.02, 15.01, 17, 19, 19.02, 24, 24.01 à 24.04, 24.07, 25, 25.01, 25.02, 29, 29.01, 30, 30.01 à 30.03, 31.01 à 31.06, 31.08 à 31.10, 32.05 à 32.07, 33.03 à 33.05, 34, 35, 35.01 à 35.04, 47, 47.04, 48.02, 48.03, 60, 60.01, 60.02, 61, 63, 64.01, 64.04, 64.06, 64.07 à 64.14, 65, 65.01 à 65.07, 65.09, 65.10, 66, 66.02 à 66.18, 67, 67.01, 67.03, 67.04 à 67.08, 68, 68.01, 68.02, 69, 70, 70.01 à 70.03, 71, 71.01, 72, 73, 73.01, 73.03, 73.04, 80, 81, 81.06, 82, 82.01, 83, 84, 85 et 86.01 par les nouvelles pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante et en y ajoutant les nouvelles pages contenant les nouveaux codes de spécifications 10.11 et 13.09 qui sont également jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante.

4. En considération des articles 1 et 2 l'annexe A de ce règlement est modifiée en conséquence en y remplaçant les plans du Service de l'urbanisme de la Ville de Québec numéros 88095-12-13 en date du 6 mai 1991 et 88095-15 en date du 21 novembre 1990 par les nouveaux plans du Service de l'urbanisme numéros 8895-12-13 et 88095-15 en date du 8 mai 1991 qui sont joints au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.

5. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

QUEBEC, le 12 juin 1991.




BOUTIN, ROY & ASSOCIÉS

Les plans dont il est fait mention à l'annexe II du présent règlement ne sont pas reproduits, pour cause. Les originaux faisant partie intégrante du règlement peuvent être consultés sur demande au Greffe de la Ville.

REGLEMENT 3717

NOTES EXPLICATIVES

Le projet de règlement 3717 a pour but de donner suite aux modifications apportées récemment au schéma d'aménagement de la communauté urbaine de Québec et de modifier en conséquence certaines normes d'implantation ainsi que les codes de spécifications applicables dans certaines zones.

NOTES EXPLICATIVES

DEUXIEME LECTURE

Des modifications ont été apportées au projet de règlement 3717 avant son adoption en deuxième lecture afin de corriger une erreur cléricale aux paragraphes g) et h) de l'article 2 et pour corriger les codes de spécifications 24, 25.02 et 29.01 afin d'assurer la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

REGLEMENT 3717

ANNEXE I

Règlement VQZ-2, Annexe B, pages contenant les codes de spécifications 3.01 à 3.05, 5, 7, 7.01, 8.01, 8.03, 8.04, 9, 10.02, 10.06, 10.11, 13.02, 13.04, 13.09, 15.01, 17, 19, 19.02, 24, 24.01 à 24.04, 24.07, 25, 25.01, 25.02, 29, 29.01, 30, 30.01 à 30.03, 31.01 à 31.06, 31.08 à 31.10, 32.05 à 32.07, 33.03 à 33.05, 34, 35, 35.01 à 35.04, 47, 47.04, 48.02, 48.03, 60, 60.01, 60.02, 61, 63, 64.01, 64.04, 64.06, 64.07 à 64.14, 65, 65.01 à 65.07, 65.09, 65.10, 66, 66.02 à 66.18, 67, 67.01, 67.03, 67.04 à 67.08, 68, 68.01, 68.02, 69, 70, 70.01 à 70.03, 71, 71.01, 72, 73, 73.01, 73.03, 73.04, 80, 81, 81.06, 82, 82.01, 83, 84, 85 et 86.01.

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART REGL	: CODE 3.01
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:Culture		: 34 :	* :
Agriculture II:Culture et élevage		: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée		: 54 :	N-9 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié		: 55 :	:
Habitation III:Groupement caractère familial		: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial		: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles		: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective		: 59 :	:
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:D'accommodation		: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs		: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie		: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services		: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement		: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances		: 45 :	:
Commerce VII:De gros		: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement		: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail		: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance		: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles		: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes		: 39 :	:
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:A clientèle de voisinage		: 48 :	N-11 :
Public II:A clientèle de quartier		: 49 :	N-11 :
Public III:A clientèle de région		: 50 :	:
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:De plein air		: 51 :	N-11 :
Récréation II:De sport		: 52 :	N-11 :
Récréation III:A grands espaces		: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé : largeur du lot		: 77 :	:
profondeur du lot		: 77 :	:
superficie du lot		: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		: 82 :	:
Hauteur minimale		: 82 :	:
Marge de recul avant		: 105 :	:
Marge de recul arrière		: 105 :	:
Marge de recul latérale		: 105 :	:
Largeur combinée des cours latérales		: 105 :	:
Indice d'occupation du sol		: 84 :	:
Rapport plancher/terrain		: 87 :	:
Aire libre		: 120 :	:
Aire d'agrément		: 120 :	:
Superficie maximum - Administration & Service		: 85 :	1100 :
Superficie maximum - Vente au détail		: 86 :	5500 :
RPT maximum - Administration & Service		: 88 :	1.65 :
RPT maximum - Vente au détail		: 89 :	1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare		: 94 :	7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare		: 95 :	:
Projet d'ensemble		: 93 :	:
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entreposage permis		: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage		: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial		: 164 :	:
% du stationnement privé couvert		: 136 :	:

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART REGL	: CODE 3.02
GROUPE D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture I:Culture		34	*
Agriculture II:Culture et élevage		35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation I:Unifamiliale isolée		54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varié		55	
Habitation III:Groupement caractère familial		56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial		57	
Habitation V:Maisons mobiles		58	
Habitation VI:Habitation collective		59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce I:D'accueil		40	
Commerce II:Services administratifs		41	
Commerce III:Hotellerie		42	
Commerce IV:De détail et de services		43	
Commerce V:Restauration et divertissement		44	
Commerce VI:De détail avec nuisances		45	
Commerce VII:De gros		46	
Commerce VIII:Stationnement		47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie I:Associable au comm. de détail		36	
Industrie II:Sans nuisance		37	
Industrie III:A nuisance faibles		38	
Industrie IV:A nuisance fortes		39	
PUBLIQUE (P)			
Public I:A clientèle de voisinage		48	N-11
Public II:A clientèle de quartier		49	N-11
Public III:A clientèle de région		50	
RECREATIVE (R)			
Récréation I:De plein air		51	N-11
Récréation II:De sport		52	N-11
Récréation III:A grands espaces		53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entrepasage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entrepasage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES :

	: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL :	3.03 :
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 : N-9 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : N-11 :
Public II:A clientèle de quartier	:	49 : N-11 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : N-11 :
Récréation II:De sport	:	52 : N-11 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 :
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 :
Marge de recul arrière	:	105 :
Marge de recul latérale	:	105 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 :
Indice d'occupation du sol	:	84 :
Rapport plancher/terrain	:	87 :
Aire libre	:	120 :
Aire d'agrément	:	120 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 :
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART	CODE
	REGL	3.04
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	N-11
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	N-11
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	3.05

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	05

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	*
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-14
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 24			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	45
profondeur du lot		77	60
superficie du lot		77	3000

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	11
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.10
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	07
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	N-6
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	N-7
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-10
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 7.01
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	N-6
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	N-7
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-10
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-10
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 8.01
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	N-6
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-10
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-10
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	N-1
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 8.03
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	N-11
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====

NOTES :

=====

		: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS		: REGL :	8.04 :
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:	Culture	:	34 :
Agriculture II:	Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:	Unifamiliale isolée	:	54 : N-9 :
Habitation II:	Unifamiliale de type varié	:	55 : N-9 :
Habitation III:	Groupeement caractère familial	:	56 : N-12 :
Habitation IV:	Groupeement caract. non familial	:	57 : N-13 :
Habitation V:	Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:	Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:	D'accommodation	:	40 :
Commerce II:	Services administratifs	:	41 :
Commerce III:	Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:	De détail et de services	:	43 :
Commerce V:	Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:	De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:	De gros	:	46 :
Commerce VIII:	Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:	Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:	Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:	A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:	A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:	A clientèle de voisinage	:	48 : N-11 :
Public II:	A clientèle de quartier	:	49 : N-11 :
Public III:	A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:	De plein air	:	51 : N-11 :
Récréation II:	De sport	:	52 : N-11 :
Récréation III:	A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé :	largeur du lot	:	77 :
	profondeur du lot	:	77 :
	superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		:	82 :
Hauteur minimale		:	82 :
Marge de recul avant		:	105 :
Marge de recul arrière		:	105 :
Marge de recul latérale		:	105 :
Largeur combinée des cours latérales		:	105 :
Indice d'occupation du sol		:	84 :
Rapport plancher/terrain		:	87 :
Aire libre		:	120 :
Aire d'agrément		:	120 :
Superficie maximum - Administration & Service		:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail		:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service		:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail		:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare		:	94 : 7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare		:	95 :
Projet d'ensemble		:	93 : * :
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entreposage permis		:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage		:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial		:	164 :
% du stationnement privé couvert		:	136 :
=====			
NOTES :		EX-2	EX-3 EX-4

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 09
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	*
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-14
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	*
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE 52		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	45
profondeur du lot	77	60
superficie du lot	77	3000
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	11
Marge de recul latérale	105	3
Largeur combinée des cours latérales	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.10
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	10.02
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I: Culture	34	
Agriculture	II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III: Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V: Maisons mobiles	58	
Habitation	VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I: D'accommodation	40	
Commerce	II: Services administratifs	41	
Commerce	III: Hôtellerie	42	
Commerce	IV: De détail et de services	43	
Commerce	V: Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII: De gros	46	*
Commerce	VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II: Sans nuisance	37	
Industrie	III: A nuisance faibles	38	*
Industrie	IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I: A clientèle de voisinage	48	
Public	II: A clientèle de quartier	49	
Public	III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I: De plein air	51	
Récréation	II: De sport	52	
Récréation	III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 4; 29; 41; 51; 92;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 35; 56			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	13
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	3
Marge de recul latérale		105	7.5
Largeur combinée des cours latérales		105	15
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	40
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES : 25; 44			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	10.06
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	*
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	*
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 4; 29; 41; 53; 92			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 35			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	13
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	3
Marge de recul latérale		105	7.5
Largeur combinée des cours latérales		105	15
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	40
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	A
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	25
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTE: 25			

	ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL	10.11
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	*
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	*
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Notes 4, 41, 51, 89, 92		
SPECIFIQUEMENT PERMIS Notes 35, 93		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	13
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	3
Marge de recul latérale	105	7.5
Largeur combinée des cours latérales	105	15
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	40
Aire d'agrément	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	1925
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au détail	89	1.32
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	A
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES : 25

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	13.02

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	*
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	13
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	9
Marge de recul arrière		105	6
Marge de recul latérale		105	7.5
Largeur combinée des cours latérales		105	15
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	40
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTE: 30

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	13.04

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	*
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 4; 29; 41; 92;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE 56			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	13
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	7.5
Largeur combinée des cours latérales		105	15
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	40
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES: 30; 44			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	13.09

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	*
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Note 29			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	13
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	7.5
Largeur combinée des cours latérales		105	15
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	40
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 30, 72			
=====			

		ART	CODE	
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	15.01	

GROUPES D'UTILISATION				
AGRICOLE (A)				
Agriculture	I:Culture	34		
Agriculture	II:Culture et élevage	35		
RESIDENTIELLE (H)				
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54		
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55		
Habitation	III:Groupement caractère familial	56		
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57		
Habitation	V:Maisons mobiles	58		
Habitation	VI:Habitation collective	59		
COMMERCIALE (C)				
Commerce	I:D'accommodation	40		
Commerce	II:Services administratifs	41	*	
Commerce	III:Hotellerie	42		
Commerce	IV:De détail et de services	43		
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*	
Commerce	VII:De gros	46		
Commerce	VIII:Stationnement	47		
INDUSTRIELLE (I)				
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*	
Industrie	II:Sans nuisance	37	*	
Industrie	III:A nuisance faibles	38		
Industrie	IV:A nuisance fortes	39		
PUBLIQUE (P)				
Public	I:A clientèle de voisinage	48		
Public	II:A clientèle de quartier	49		
Public	III:A clientèle de région	50		
RECREATIVE (R)				
Récréation	I:De plein air	51	*	
Récréation	II:De sport	52	*	
Récréation	III:A grands espaces	53		
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 29				
SPECIFIQUEMENT PERMIS				

NORMES DE LOTISSEMENT				
Batiment isolé : largeur du lot		77		
profondeur du lot		77		
superficie du lot		77		

NORMES D'IMPLANTATION				
Hauteur maximale		82	13	
Hauteur minimale		82		
Marge de recul avant		105	11	
Marge de recul arrière		105	7.5	
Marge de recul latérale		105	7.5	
Largeur combinée des cours latérales		105	15	
Indice d'occupation du sol		84	0.50	
Rapport plancher/terrain		87	1.00	
Aire libre		120	40	
Aire d'agrément		120	15	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100	
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500	
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65	
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65	
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94		
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95		
Projet d'ensemble		93		

NORMES SPECIALES				
Type d'entreposage permis		160		
% de la superficie de terrain pour entreposage		160		
Logement permis dans un établissement commercial		164		
% du stationnement privé couvert		136		
=====				

NOTE: 30; 73

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 17
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	*
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	*
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 29; 53		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	13
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	9
Marge de recul arrière	105	6
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	15
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	40
Aire d'agrément	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	C
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	50
Logement permis dans un établissement commercial	164	*
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====

NOTES:

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 19.02
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	*
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 24
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientele de voisinage	48	*
Public	II:A clientele de quartier	49	*
Public	III:A clientele de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS Note 81; 82; 83;			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	11
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4,5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0,80
Rapport plancher/terrain		87	3,30
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2,20
RPT maximum - Vente au détail		89	2,20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22,50
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES : 77; 94;			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	24.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS Note 81; 82; 83;			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	11
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	35
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	3.30
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	22.50
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 78; 79;			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	24.02
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 81; 82; 83;			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	11
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	2.20
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22.50
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES : 77;			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	24.03

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 81; 82; 83;			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	2.20
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 69; 90;			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	24.04
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I: Culture	34	
Agriculture	II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III: Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V: Maisons mobiles	58	
Habitation	VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I: D'accommodation	40	
Commerce	II: Services administratifs	41	*
Commerce	III: Hotellerie	42	
Commerce	IV: De détail et de services	43	
Commerce	V: Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII: De gros	46	
Commerce	VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II: Sans nuisance	37	
Industrie	III: A nuisance faibles	38	
Industrie	IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I: A clientèle de voisinage	48	*
Public	II: A clientèle de quartier	49	*
Public	III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I: De plein air	51	*
Récréation	II: De sport	52	*
Récréation	III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 81; 82; 83;			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	1.50
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES :			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	24.07

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 81; 82; 83;			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	3.30
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 30; 64; 91;			
=====			

		ART	CODE	
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	25	

GROUPES D'UTILISATION				
AGRICOLE (A)				
Agriculture	I:Culture	34		
Agriculture	II:Culture et élevage	35		
RESIDENTIELLE (H)				
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54		
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55		
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*	
Habitation	V:Maisons mobiles	58		
Habitation	VI:Habitation collective	59		
COMMERCIALE (C)				
Commerce	I:D'accommodation	40	S-R	
Commerce	II:Services administratifs	41	*	
Commerce	III:Hotellerie	42		
Commerce	IV:De détail et de services	43	S-R	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	S-R	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45		
Commerce	VII:De gros	46		
Commerce	VIII:Stationnement	47		
INDUSTRIELLE (I)				
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	S-R	
Industrie	II:Sans nuisance	37		
Industrie	III:A nuisance faibles	38		
Industrie	IV:A nuisance fortes	39		
PUBLIQUE (P)				
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*	
Public	II:A clientèle de quartier	49	*	
Public	III:A clientèle de région	50	*	
RECREATIVE (R)				
Récréation	I:De plein air	51	*	
Récréation	II:De sport	52	*	
Récréation	III:A grands espaces	53		
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Note 41; 59;				
SPECIFIQUEMENT PERMIS				

NORMES DE LOTISSEMENT				
Batiment isolé : largeur du lot		77		
profondeur du lot		77		
superficie du lot		77		

NORMES D'IMPLANTATION				
Hauteur maximale		82	24	
Hauteur minimale		82	7	
Marge de recul avant		105	N-80	
Marge de recul arrière		105	4.5	
Marge de recul latérale		105	3	
Largeur combinée des cours latérales		105	9	
Indice d'occupation du sol		84	0.80	
Rapport plancher/terrain		87	2.20	
Aire libre		120	20	
Aire d'agrément		120	10	
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000	
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20	
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20	
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22.50	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95		
Projet d'ensemble		93	*	

NORMES SPECIALES				
Type d'entreposage permis		160		
% de la superficie de terrain pour entreposage		160		
Logement permis dans un établissement commercial		164		
% du stationnement privé couvert		136		
=====				
NOTES : 77; 80; 84;				
=====				

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	25.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 41; 59			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	9
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	1.65
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 77; 84;			
=====			

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	25.02

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	S-R
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	S-R
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	S-R
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Notes: 41, 59			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	8,5
Marge de recul avant		105	N-80
Marge de recul arrière		105	2,5
Marge de recul latérale		105	1,5
Largeur combinée des cours latérales		105	3
Indice d'occupation du sol		84	0,50
Rapport plancher/terrain		87	1,50
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2,20
RPT maximum - Vente au détail		89	2,20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22,50
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 77, 80, 84, 96			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	29

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 41; 59;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	11
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	2.20
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22.50
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 77			
=====			

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	29.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	*
RECREATIVE (R)			
Récreation	I:De plein air	51	*
Récreation	II:De sport	52	*
Récreation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 41; 59;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	11
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4,5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0,80
Rapport plancher/terrain		87	3,30
Aire libre		120	20
Aire d'agrement		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	13200
RPT maximum - Administration & Service		88	2,20
RPT maximum - Vente au détail		89	2,20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	22,50
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 63; 77;			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	30
-----		-----	-----
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 33			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
-----		-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
-----		-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	10
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
-----		-----	-----
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====		=====	=====

NOTES: 104

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 30.01 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54	:
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55	:
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40	: *
Commerce II:Services administratifs	: 41	: *
Commerce III:Hotellerie	: 42	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43	: *
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45	:
Commerce VII:De gros	: 46	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48	: *
Public II:A clientèle de quartier	: 49	: *
Public III:A clientèle de région	: 50	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51	:
Récréation II:De sport	: 52	:
Récréation III:A grands espaces	: 53	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	: 77	:
profondeur du lot	: 77	:
superficie du lot	: 77	:
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	: 82	: 7.5
Hauteur minimale	: 82	:
Marge de recul avant	: 105	: 11
Marge de recul arrière	: 105	: 7.5
Marge de recul latérale	: 105	: 7.5
Largeur combinée des cours latérales	: 105	: 15
Indice d'occupation du sol	: 84	: 0.45
Rapport plancher/terrain	: 87	: 0.75
Aire libre	: 120	: 45
Aire d'agrément	: 120	: 15
Superficie maximum - Administration & Service	: 85	: 1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86	: 5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88	: 1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89	: 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94	: 7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95	: 71.50
Projet d'ensemble	: 93	:
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	: 160	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164	:
% du stationnement privé couvert	: 136	:

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 30.02	

GROUPES D'UTILISATION				
AGRICOLE (A)				
Agriculture	I:Culture	34		
Agriculture	II:Culture et élevage	35		
RESIDENTIELLE (H)				
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54		
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55		
Habitation	III:Groupement caractère familial	56		
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57		
Habitation	V:Maisons mobiles	58		
Habitation	VI:Habitation collective	59		
COMMERCIALE (C)				
Commerce	I:D'accommodation	40	*	
Commerce	II:Services administratifs	41	*	
Commerce	III:Hotellerie	42		
Commerce	IV:De détail et de services	43		
Commerce	V:Restauration et divertissement	44		
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45		
Commerce	VII:De gros	46		
Commerce	VIII:Stationnement	47		
INDUSTRIELLE (I)				
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*	
Industrie	II:Sans nuisance	37		
Industrie	III:A nuisance faibles	38		
Industrie	IV:A nuisance fortes	39		
PUBLIQUE (P)				
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*	
Public	II:A clientèle de quartier	49	*	
Public	III:A clientèle de région	50		
RECREATIVE (R)				
Récréation	I:De plein air	51	*	
Récréation	II:De sport	52	*	
Récréation	III:A grands espaces	53		
SPECIFIQUEMENT EXCLUE				
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE 41				

NORMES DE LOTISSEMENT				
Batiment isolé : largeur du lot		77		
profondeur du lot		77		
superficie du lot		77		

NORMES D'IMPLANTATION				
Hauteur maximale		82	13	
Hauteur minimale		82		
Marge de recul avant		105	11	
Marge de recul arrière		105	3	
Marge de recul latérale		105	7.5	
Largeur combinée des cours latérales		105	15	
Indice d'occupation du sol		84	0.50	
Rapport plancher/terrain		87	1.00	
Aire libre		120	40	
Aire d'agrément		120	10	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100	
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500	
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65	
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65	
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95		
Projet d'ensemble		93		

NORMES SPECIALES				
Type d'entreposage permis		160		
% de la superficie de terrain pour entreposage		160		
Logement permis dans un établissement commercial		164		
% du stationnement privé couvert		136		
=====				
NOTES :				
=====				

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 30.03 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 : S-R
Commerce II:Services administratifs	:	41 : *
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 : S-R
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public II:A clientèle de quartier	:	49 : *
Public III:A clientèle de région	:	50 : *
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : *
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 24 :
Hauteur minimale	:	82 : 3 :
Marge de recul avant	:	105 : 10 :
Marge de recul arrière	:	105 : 4.5 :
Marge de recul latérale	:	105 : 3 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 9 :
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.80 :
Rapport plancher/terrain	:	87 : 2.20 :
Aire libre	:	120 : 20 :
Aire d'agrément	:	120 : 10 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 11000 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 13200 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 2.20 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 2.20 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 22.50 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 :
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	31.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	8.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES:

=====

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	31.02

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	*
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 55			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	*
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES: 106

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	31.03

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 32; 48			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES:			
=====			

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 31.04 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 : *
Commerce II:Services administratifs	:	41 : *
Commerce III:Hotellerie	:	42 : *
Commerce IV:De détail et de services	:	43 : *
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 : *
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 : *
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 :
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 :
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 7.5
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 7.5
Marge de recul arrière	:	105 : 4.5
Marge de recul latérale	:	105 : 3
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 6
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.55
Rapport plancher/terrain	:	87 : 1.00
Aire libre	:	120 : 35
Aire d'agrément	:	120 : 5
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 :
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART	CODE
	REGL	31.05
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De détail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	*
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	7.5
Marge de recul latérale	105	3
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.55
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	35
Aire d'agrément	120	5
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

	: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL :	31.06 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 : *
Commerce II:Services administratifs	:	41 : *
Commerce III:Hotellerie	:	42 : *
Commerce IV:De détail et de services	:	43 : *
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 : *
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 : *
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 :
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 :
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 13
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 11
Marge de recul arrière	:	105 : 7.5
Marge de recul latérale	:	105 : 3
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 6
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.55
Rapport plancher/terrain	:	87 : 1.00
Aire libre	:	120 : 35
Aire d'agrément	:	120 : 5
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 4400
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 2.20
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 :
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	31.08

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.45
Rapport plancher/terrain		87	0.75
Aire libre		120	45
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	*
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	31.09

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	25
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.50
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	4400
Superficie maximum - Vente au détail		86	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:75

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	31.10

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.60
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES : 88

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	32.05
GROUPE D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I: Culture	34	
Agriculture	II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III: Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V: Maisons mobiles	58	
Habitation	VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I: D'accommodation	40	*
Commerce	II: Services administratifs	41	*
Commerce	III: Hôtellerie	42	*
Commerce	IV: De détail et de services	43	*
Commerce	V: Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI: De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII: De gros	46	
Commerce	VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I: Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II: Sans nuisance	37	
Industrie	III: A nuisance faibles	38	
Industrie	IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I: A clientèle de voisinage	48	
Public	II: A clientèle de quartier	49	
Public	III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I: De plein air	51	*
Récréation	II: De sport	52	*
Récréation	III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 4; 29; 41; 92			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	11
Marge de recul latérale		105	11
Largeur combinée des cours latérales		105	22
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	3.30
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	32.06

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 4; 29; 41; 92;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	11
Marge de recul latérale		105	11
Largeur combinée des cours latérales		105	22
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	3.30
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	11000
Superficie maximum - Vente au détail		86	
RPT maximum - Administration & Service		88	2.20
RPT maximum - Vente au détail		89	2.20
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES: 65			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	32.07
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 4; 29; 41; 92;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	11
Marge de recul latérale		105	11
Largeur combinée des cours latérales		105	22
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	2.20
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES: 68			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	: ART : REGL	: CODE : 33.03
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54 :	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55 :	:
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59 :	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs	: 41 :	*
Commerce III:Hotellerie	: 42 :	*
Commerce IV:De détail et de services	: 43 :	*
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44 :	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45 :	*
Commerce VII:De gros	: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36 :	*
Industrie II:Sans nuisance	: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39 :	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48 :	:
Public II:A clientèle de quartier	: 49 :	:
Public III:A clientèle de région	: 50 :	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51 :	:
Récréation II:De sport	: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces	: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	: 77 :	:
profondeur du lot	: 77 :	:
superficie du lot	: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	: 82 :	9
Hauteur minimale	: 82 :	:
Marge de recul avant	: 105 :	4.5
Marge de recul arrière	: 105 :	4.5
Marge de recul latérale	: 105 :	3
Largeur combinée des cours latérales	: 105 :	6
Indice d'occupation du sol	: 84 :	0.55
Rapport plancher/terrain	: 87 :	1.00
Aire libre	: 120 :	35
Aire d'agrément	: 120 :	5
Superficie maximum - Administration & Service	: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94 :	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95 :	:
Projet d'ensemble	: 93 :	:
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164 :	*
% du stationnement privé couvert	: 136 :	:

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	33.04
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 33.05
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De détail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	*
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	*
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 17		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	7.5
Marge de recul latérale	105	3
Largeur combinée des cours latérales	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.55
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	35
Aire d'agrément	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	34

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	*
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 53			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART : REGL	: CODE : 35
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:Culture		: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage		: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée		: 54 :	:
Habitation II:Unifamiliale de type varié		: 55 :	:
Habitation III:Groupement caractère familial		: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial		: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles		: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective		: 59 :	:
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:D'accueil		: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs		: 41 :	*
Commerce III:Hotellerie		: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services		: 43 :	*
Commerce V:Restauration et divertissement		: 44 :	*
Commerce VI:De détail avec nuisances		: 45 :	*
Commerce VII:De gros		: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement		: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail		: 36 :	*
Industrie II:Sans nuisance		: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles		: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes		: 39 :	:
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:A clientèle de voisinage		: 48 :	:
Public II:A clientèle de quartier		: 49 :	*
Public III:A clientèle de région		: 50 :	:
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:De plein air		: 51 :	*
Récréation II:De sport		: 52 :	*
Récréation III:A grands espaces		: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé : largeur du lot		: 77 :	:
profondeur du lot		: 77 :	:
superficie du lot		: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		: 82 :	9
Hauteur minimale		: 82 :	:
Marge de recul avant		: 105 :	11
Marge de recul arrière		: 105 :	7.5
Marge de recul latérale		: 105 :	3
Largeur combinée des cours latérales		: 105 :	9
Indice d'occupation du sol		: 84 :	0.55
Rapport plancher/terrain		: 87 :	1.00
Aire libre		: 120 :	35
Aire d'agrément		: 120 :	15
Superficie maximum - Administration & Service		: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail		: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service		: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail		: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		: 94 :	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		: 95 :	71.50
Projet d'ensemble		: 93 :	:
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entrepasage permis		: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entrepasage		: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial		: 164 :	:
% du stationnement privé couvert		: 136 :	:

NOTES:

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	35.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 4; 29; 41; 92			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 56			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	24
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	2.20
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1925
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.32
RPT maximum - Vente au détail		89	1.32
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES: 30; 44; 67; 91			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	35.02

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	N-7
Commerce	II:Services administratifs	41	N-8
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	N-8
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	N-11
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 41; 59;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	25
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	35.03
-----		-----	-----
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Note: 53			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
-----		-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
-----		-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.60
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	
-----		-----	-----
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	A
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	25
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====		=====	=====

NOTES : 88

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 35.04

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	N-7
Commerce	II:Services administratifs	41	N-8
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	N-8
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	N-11
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 41; 59;			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	7
Marge de recul avant		105	7
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.50
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	25
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	N-1

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	47.04
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé :	largeur du lot	77	
	profondeur du lot	77	
	superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES :

		: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS		: REGL	: 48.02 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:	:
AGRICOLE (A)	:	:	:
Agriculture I:Culture	:	34	:
Agriculture II:Culture et élevage	:	35	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54	:
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55	:
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57	:
Habitation V:Maisons mobiles	:	58	:
Habitation VI:Habitation collective	:	59	:
COMMERCIALE (C)	:	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40	:
Commerce II:Services administratifs	:	41	:
Commerce III:Hotellerie	:	42	:
Commerce IV:De détail et de services	:	43	:
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45	:
Commerce VII:De gros	:	46	:
Commerce VIII:Stationnement	:	47	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36	:
Industrie II:Sans nuisance	:	37	:
Industrie III:A nuisance faibles	:	38	:
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39	:
PUBLIQUE (P)	:	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48	*
Public II:A clientèle de quartier	:	49	*
Public III:A clientèle de région	:	50	:
RECREATIVE (R)	:	:	:
Récréation I:De plein air	:	51	*
Récréation II:De sport	:	52	*
Récréation III:A grands espaces	:	53	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77	:
profondeur du lot	:	77	:
superficie du lot	:	77	:
NORMES D'IMPLANTATION	:	:	:
Hauteur maximale	:	82	9
Hauteur minimale	:	82	:
Marge de recul avant	:	105	7.5
Marge de recul arrière	:	105	7.5
Marge de recul latérale	:	105	3
Largeur combinée des cours latérales	:	105	9
Indice d'occupation du sol	:	84	0.25
Rapport plancher/terrain	:	87	0.75
Aire libre	:	120	25
Aire d'agrément	:	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	:	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	:	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	:	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	:	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95	:
Projet d'ensemble	:	93	:
NORMES SPECIALES	:	:	:
Type d'entreposage permis	:	160	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160	:
Logement permis dans un établissement commercial	:	164	:
% du stationnement privé couvert	:	136	:

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	48.03

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.25
Rapport plancher/terrain		87	0.75
Aire libre		120	65
Aire d'agrément		120	25
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entrepasage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

R-9; R-10; R-13; R-14;R-17; EX-7

		: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS		: REGL	: 60 :
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:	Culture	:	34 :
Agriculture II:	Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:	Unifamiliale isolée	:	54 : N-14 :
Habitation II:	Unifamiliale de type varié	:	55 : * :
Habitation III:	Groupe caract. familial	:	56 :
Habitation IV:	Groupe caract. non familial	:	57 :
Habitation V:	Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:	Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:	D'accueil	:	40 :
Commerce II:	Services administratifs	:	41 :
Commerce III:	Hôtellerie	:	42 :
Commerce IV:	De détail et de services	:	43 :
Commerce V:	Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:	De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:	De gros	:	46 :
Commerce VIII:	Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:	Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:	Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:	A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:	A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:	A clientèle de voisinage	:	48 :
Public II:	A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:	A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:	De plein air	:	51 :
Récréation II:	De sport	:	52 :
Récréation III:	A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 24		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé :	largeur du lot	:	77 : 45 :
	profondeur du lot	:	77 : 60 :
	superficie du lot	:	77 : 3000 :
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		:	82 : 7.5 :
Hauteur minimale		:	82 :
Marge de recul avant		:	105 : 11 :
Marge de recul arrière		:	105 : 11 :
Marge de recul latérale		:	105 : 3 :
Largeur combinée des cours latérales		:	105 : 9 :
Indice d'occupation du sol		:	84 : 0.10 :
Rapport plancher/terrain		:	87 :
Aire libre		:	120 :
Aire d'agrément		:	120 :
Superficie maximum - Administration & Service		:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail		:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service		:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail		:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare		:	94 :
Nombre maximum de logements à l'hectare		:	95 : 71.50 :
Projet d'ensemble		:	93 :
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entrepasage permis		:	160 :
% de la superficie de terrain pour entrepasage		:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial		:	164 :
% du stationnement privé couvert		:	136 :

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	60.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 46			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES: 2

=====

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 60.02 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54	: *
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55	: *
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40	:
Commerce II:Services administratifs	: 41	:
Commerce III:Hotellerie	: 42	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43	:
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45	:
Commerce VII:De gros	: 46	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48	:
Public II:A clientèle de quartier	: 49	:
Public III:A clientèle de région	: 50	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51	:
Récréation II:De sport	: 52	:
Récréation III:A grands espaces	: 53	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS Note: 24	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	: 77	:
profondeur du lot	: 77	:
superficie du lot	: 77	:
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	: 82	: 7.5
Hauteur minimale	: 82	:
Marge de recul avant	: 105	: 6.5
Marge de recul arrière	: 105	: 9
Marge de recul latérale	: 105	: 2
Largeur combinée des cours latérales	: 105	: 5.6
Indice d'occupation du sol	: 84	: 0.35
Rapport plancher/terrain	: 87	: 0.60
Aire libre	: 120	: 50
Aire d'agrément	: 120	: 45
Superficie maximum - Administration & Service	: 85	: 1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86	: 5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88	: 1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89	: 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94	:
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95	: 71.50
Projet d'ensemble	: 93	: *
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	: 160	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164	:
% du stationnement privé couvert	: 136	:

NOTES :

R-13

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 63 :
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 : N-86 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 : N-9 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 : N-12 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 : N-12 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 :
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 :
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 :
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 :
Marge de recul arrière	:	105 :
Marge de recul latérale	:	105 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 :
Indice d'occupation du sol	:	84 :
Rapport plancher/terrain	:	87 :
Aire libre	:	120 :
Aire d'agrément	:	120 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 : 71.50 :
Projet d'ensemble	:	93 : * :
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :
=====	=====	=====
NOTES:	23	

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	64.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	5.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART :	: CODE :
		: REGL :	: 64.04 :
GROUPE D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture I:	Culture	34	
Agriculture II:	Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation I:	Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II:	Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:	Groupe à caractère familial	56	
Habitation IV:	Groupe à caract. non familial	57	
Habitation V:	Maisons mobiles	58	
Habitation VI:	Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce I:	D'accueil	40	
Commerce II:	Services administratifs	41	
Commerce III:	Hôtellerie	42	
Commerce IV:	De détail et de services	43	
Commerce V:	Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:	De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:	De gros	46	
Commerce VIII:	Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie I:	Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:	Sans nuisance	37	
Industrie III:	A nuisance faibles	38	
Industrie IV:	A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public I:	A clientèle de voisinage	48	*
Public II:	A clientèle de quartier	49	
Public III:	A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation I:	De plein air	51	*
Récréation II:	De sport	52	
Récréation III:	A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	5.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES: 61

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	64.06

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS Note 54			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	20
profondeur du lot		77	30
superficie du lot		77	600

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES: 31

	ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL	64.07
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 36		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	6
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.60
Aire libre	120	50
Aire d'agrément	120	45
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entrepasage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====

NOTES:

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 64.08
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III: Groupement caractère familial	56	
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	5.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.60
Aire libre	120	50
Aire d'agrément	120	45
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES:

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	64.09

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	20
profondeur du lot		77	30
superficie du lot		77	600

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.25
Rapport plancher/terrain		87	0.50
Aire libre		120	65
Aire d'agrément		120	50
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entrepasage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 64.10

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	20
profondeur du lot		77	30
superficie du lot		77	600

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.25
Rapport plancher/terrain		87	0.50
Aire libre		120	65
Aire d'agrément		120	50
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

=====

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	64.11

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	5.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART	CODE
	REGL	64.12
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III: Groupement caractère familial	56	
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.60
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	45
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	64.13
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I: Culture	34	
Agriculture	II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I: Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III: Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V: Maisons mobiles	58	
Habitation	VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I: D'accommodation	40	
Commerce	II: Services administratifs	41	
Commerce	III: Hotellerie	42	
Commerce	IV: De détail et de services	43	
Commerce	V: Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII: De gros	46	
Commerce	VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II: Sans nuisance	37	
Industrie	III: A nuisance faibles	38	
Industrie	IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I: A clientèle de voisinage	48	*
Public	II: A clientèle de quartier	49	
Public	III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I: De plein air	51	*
Récréation	II: De sport	52	
Récréation	III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 37			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 64.14
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	6.0
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.60
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	45
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :		

	: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL :	65 :
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 : *
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 : *
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : *
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 6 :
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 4.5 :
Marge de recul arrière	:	105 : 9 :
Marge de recul latérale	:	105 : 2 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 5.6 :
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.35 :
Rapport plancher/terrain	:	87 : 0.60 :
Aire libre	:	120 : 50 :
Aire d'agrément	:	120 : 45 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 :
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :
=====	=====	=====
NOTES : 2: 31		

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	65.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entrepasage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	65.02
-----		-----	-----
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
-----		-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
-----		-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
-----		-----	-----
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====		=====	=====

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	: ART :	CODE :
	: REGL :	65.03 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54 :	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55 :	*
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59 :	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs	: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie	: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45 :	:
Commerce VII:De gros	: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39 :	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48 :	*
Public II:A clientèle de quartier	: 49 :	:
Public III:A clientèle de région	: 50 :	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51 :	*
Récréation II:De sport	: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces	: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	: 77 :	:
profondeur du lot	: 77 :	:
superficie du lot	: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	: 82 :	7
Hauteur minimale	: 82 :	:
Marge de recul avant	: 105 :	4.5
Marge de recul arrière	: 105 :	9
Marge de recul latérale	: 105 :	2
Largeur combinée des cours latérales	: 105 :	5.6
Indice d'occupation du sol	: 84 :	0.35
Rapport plancher/terrain	: 87 :	0.60
Aire libre	: 120 :	50
Aire d'agrément	: 120 :	45
Superficie maximum - Administration & Service	: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94 :	:
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95 :	71.50
Projet d'ensemble	: 93 :	:
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164 :	:
% du stationnement privé couvert	: 136 :	:
NOTES :	2:	39

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	65.05

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

	: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL :	65.06 :
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 : *
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 : *
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : *
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	:	82 : 6 :
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 4.5 :
Marge de recul arrière	:	105 : 9 :
Marge de recul latérale	:	105 : 2 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 5.6 :
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.35 :
Rapport plancher/terrain	:	87 : 0.60 :
Aire libre	:	120 : 55 :
Aire d'agrément	:	120 : 45 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 : 71.50 :
Projet d'ensemble	:	93 :
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :
NOTES : 2		

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	65.07

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.60
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 2			
=====			

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 65.09 :
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 : *
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 : *
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : *
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 6
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 4.5
Marge de recul arrière	:	105 : 9
Marge de recul latérale	:	105 : 2
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 5.6
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.35
Rapport plancher/terrain	:	87 : 0.60
Aire libre	:	120 : 50
Aire d'agrément	:	120 : 45
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 : 71.50
Projet d'ensemble	:	93 :
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	: ART : REGL	: CODE : 65.10 :
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54 :	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55 :	*
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59 :	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs	: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie	: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45 :	:
Commerce VII:De gros	: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39 :	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48 :	N-11
Public II:A clientèle de quartier	: 49 :	N-11
Public III:A clientèle de région	: 50 :	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51 :	N-11
Récréation II:De sport	: 52 :	N-11
Récréation III:A grands espaces	: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	: 77 :	:
profondeur du lot	: 77 :	:
superficie du lot	: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	: 82 :	7.5
Hauteur minimale	: 82 :	:
Marge de recul avant	: 105 :	6.5
Marge de recul arrière	: 105 :	9
Marge de recul latérale	: 105 :	2
Largeur combinée des cours latérales	: 105 :	5.6
Indice d'occupation du sol	: 84 :	0.35
Rapport plancher/terrain	: 87 :	0.60
Aire libre	: 120 :	50
Aire d'agrément	: 120 :	45
Superficie maximum - Administration & Service	: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94 :	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95 :	:
Projet d'ensemble	: 93 :	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164 :	:
% du stationnement privé couvert	: 136 :	:

NOTES : 15, 46, 97

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-3
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	6
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

	ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL	66.03
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-3
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-3
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	6
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====
NOTES : 45		

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART REGL	CODE 66.04

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-3
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-3
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	6
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

		ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS		REGL	66.05

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture I:Culture		34	
Agriculture II:Culture et élevage		35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation I:Unifamiliale isolée		54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié		55	*
Habitation III:Groupement caractère familial		56	*
Habitation IV:Groupement caract. non familial		57	
Habitation V:Maisons mobiles		58	
Habitation VI:Habitation collective		59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce I:D'accommodation		40	
Commerce II:Services administratifs		41	
Commerce III:Hotellerie		42	
Commerce IV:De détail et de services		43	
Commerce V:Restauration et divertissement		44	
Commerce VI:De détail avec nuisances		45	
Commerce VII:De gros		46	
Commerce VIII:Stationnement		47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie I:Associable au comm. de détail		36	
Industrie II:Sans nuisance		37	
Industrie III:A nuisance faibles		38	
Industrie IV:A nuisance fortes		39	
PUBLIQUE (P)			
Public I:A clientèle de voisinage		48	*
Public II:A clientèle de quartier		49	
Public III:A clientèle de région		50	
RECREATIVE (R)			
Récréation I:De plein air		51	*
Récréation II:De sport		52	
Récréation III:A grands espaces		53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	20
profondeur du lot		77	70
superficie du lot		77	1400

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	40
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.06

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-3
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	6
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	6
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

R-9; R-10; R-13; R-15

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.07
-----		-----	-----
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-5
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-5
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
-----		-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
-----		-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	6
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	
-----		-----	-----
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====		=====	=====
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.08

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I: Culture	34	
Agriculture	II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I: Unifamiliale isolée	54	N-5
Habitation	II: Unifamiliale de type varié	55	N-5
Habitation	III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V: Maisons mobiles	58	
Habitation	VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I: D'accommodation	40	
Commerce	II: Services administratifs	41	
Commerce	III: Hotellerie	42	
Commerce	IV: De détail et de services	43	
Commerce	V: Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII: De gros	46	
Commerce	VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II: Sans nuisance	37	
Industrie	III: A nuisance faibles	38	
Industrie	IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I: A clientèle de voisinage	48	*
Public	II: A clientèle de quartier	49	
Public	III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I: De plein air	51	*
Récréation	II: De sport	52	
Récréation	III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	6
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	45
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

		: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS		: REGL	: 66.09 :
GROUPES D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE	(A)	:	:
Agriculture	I:Culture	:	34 :
Agriculture	II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE	(H)	:	:
Habitation	I:Unifamiliale isolée	:	54 : N-3
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	:	55 : N-3
Habitation	III:Groupement caractère familial	:	56 : *
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	:	57 :
Habitation	V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation	VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE	(C)	:	:
Commerce	I:D'accommodation	:	40 :
Commerce	II:Services administratifs	:	41 :
Commerce	III:Hotellerie	:	42 :
Commerce	IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce	V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce	VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce	VII:De gros	:	46 :
Commerce	VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE	(I)	:	:
Industrie	I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie	II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie	III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie	IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE	(F)	:	:
Public	I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public	II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public	III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE	(R)	:	:
Récréation	I:De plein air	:	51 : *
Récréation	II:De sport	:	52 :
Récréation	III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé : largeur du lot		:	77 :
profondeur du lot		:	77 :
superficie du lot		:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		:	82 : 6
Hauteur minimale		:	82 :
Marge de recul avant		:	105 : 6
Marge de recul arrière		:	105 : 9
Marge de recul latérale		:	105 : 2
Largeur combinée des cours latérales		:	105 : 6
Indice d'occupation du sol		:	84 : 0.35
Rapport plancher/terrain		:	87 : 0.90
Aire libre		:	120 : 55
Aire d'agrément		:	120 : 35
Superficie maximum - Administration & Service		:	85 : 1100
Superficie maximum - Vente au détail		:	86 : 5500
RPT maximum - Administration & Service		:	88 : 1.65
RPT maximum - Vente au détail		:	89 : 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		:	94 : 7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		:	95 :
Projet d'ensemble		:	93 :
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entreposage permis		:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage		:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial		:	164 :
% du stationnement privé couvert		:	136 :

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.10
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES : 2; 22			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.11

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	: ART : REGL :	CODE : 66.12 :
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54 :	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55 :	*
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56 :	*
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57 :	:
Habitation V:Maisons mobiles	: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59 :	:
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs	: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie	: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45 :	:
Commerce VII:De gros	: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39 :	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48 :	*
Public II:A clientèle de quartier	: 49 :	:
Public III:A clientèle de région	: 50 :	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51 :	*
Récréation II:De sport	: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces	: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	: 77 :	:
profondeur du lot	: 77 :	:
superficie du lot	: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	: 82 :	7
Hauteur minimale	: 82 :	:
Marge de recul avant	: 105 :	9
Marge de recul arrière	: 105 :	9
Marge de recul latérale	: 105 :	2
Largeur combinée des cours latérales	: 105 :	5.6
Indice d'occupation du sol	: 84 :	0.35
Rapport plancher/terrain	: 87 :	0.90
Aire libre	: 120 :	55
Aire d'agrément	: 120 :	35
Superficie maximum - Administration & Service	: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94 :	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95 :	:
Projet d'ensemble	: 93 :	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164 :	:
% du stationnement privé couvert	: 136 :	:

NOTES : 2

	ART	CODE
CAHIER DES SPECIFICATIONS	REGL	66.13
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====

NOTES : 2

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.14

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	N-1

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	66.15
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
NOTES :			
R-8; R-9; R-10; R-13; R-14; R-15; EX-1; EX-3			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 66.16
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====
NOTES : 2; 15		
=====	=====	=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 66.17
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	*
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES : 2; 15

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	1.20
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	N-16
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :		

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART : REGL	: CODE : 67.01
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:Culture		: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage		: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée		: 54 :	N-9 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié		: 55 :	N-9 :
Habitation III:Groupement caractère familial		: 56 :	* :
Habitation IV:Groupement caract. non familial		: 57 :	N-13 :
Habitation V:Maisons mobiles		: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective		: 59 :	:
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:D'accueil		: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs		: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie		: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services		: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement		: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances		: 45 :	:
Commerce VII:De gros		: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement		: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail		: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance		: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles		: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes		: 39 :	:
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:A clientèle de voisinage		: 48 :	* :
Public II:A clientèle de quartier		: 49 :	:
Public III:A clientèle de région		: 50 :	:
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:De plein air		: 51 :	* :
Récréation II:De sport		: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces		: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé : largeur du lot		: 77 :	:
profondeur du lot		: 77 :	:
superficie du lot		: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		: 82 :	6 :
Hauteur minimale		: 82 :	:
Marge de recul avant		: 105 :	6 :
Marge de recul arrière		: 105 :	9 :
Marge de recul latérale		: 105 :	2 :
Largeur combinée des cours latérales		: 105 :	6 :
Indice d'occupation du sol		: 84 :	0.35 :
Rapport plancher/terrain		: 87 :	0.90 :
Aire libre		: 120 :	55 :
Aire d'agrément		: 120 :	35 :
Superficie maximum - Administration & Service		: 85 :	1100 :
Superficie maximum - Vente au détail		: 86 :	5500 :
RPT maximum - Administration & Service		: 88 :	1.65 :
RPT maximum - Vente au détail		: 89 :	1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare		: 94 :	7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare		: 95 :	:
Projet d'ensemble		: 93 :	* :
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entrepasage permis		: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entrepasage		: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial		: 164 :	:
% du stationnement privé couvert		: 136 :	:

NOTES :

		: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS		: REGL	: 67.03 :
GROUPE D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture I:	Culture	34	
Agriculture II:	Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation I:	Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:	Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III:	Groupe ment caractère familial	56	N-12
Habitation IV:	Groupe ment caract. non familial	57	N-13
Habitation V:	Maisons mobiles	58	
Habitation VI:	Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce I:	D'accommodation	40	
Commerce II:	Services administratifs	41	
Commerce III:	Hotellerie	42	
Commerce IV:	De détail et de services	43	
Commerce V:	Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:	De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:	De gros	46	
Commerce VIII:	Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie I:	Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:	Sans nuisance	37	
Industrie III:	A nuisance faibles	38	
Industrie IV:	A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public I:	A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:	A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:	A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation I:	De plein air	51	N-11
Récréation II:	De sport	52	
Récréation III:	A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART :	: CODE :
		: REGL :	: 67.04 :
GROUPE D'UTILISATION		:	:
AGRICOLE (A)		:	:
Agriculture I:Culture		: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage		: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)		:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée		: 54 :	N-9 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié		: 55 :	N-9 :
Habitation III:Groupement caractère familial		: 56 :	N-12 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial		: 57 :	N-13 :
Habitation V:Maisons mobiles		: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective		: 59 :	:
COMMERCIALE (C)		:	:
Commerce I:D'accueil		: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs		: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie		: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services		: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement		: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances		: 45 :	:
Commerce VII:De gros		: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement		: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)		:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail		: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance		: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles		: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes		: 39 :	:
PUBLIQUE (P)		:	:
Public I:A clientèle de voisinage		: 48 :	N-10 :
Public II:A clientèle de quartier		: 49 :	:
Public III:A clientèle de région		: 50 :	:
RECREATIVE (R)		:	:
Récréation I:De plein air		: 51 :	N-10 :
Récréation II:De sport		: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces		: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS		:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		:	:
Batiment isolé : largeur du lot		: 77 :	:
profondeur du lot		: 77 :	:
superficie du lot		: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		:	:
Hauteur maximale		: 82 :	:
Hauteur minimale		: 82 :	:
Marge de recul avant		: 105 :	:
Marge de recul arrière		: 105 :	:
Marge de recul latérale		: 105 :	:
Largeur combinée des cours latérales		: 105 :	:
Indice d'occupation du sol		: 84 :	:
Rapport plancher/terrain		: 87 :	:
Aire libre		: 120 :	:
Aire d'agrément		: 120 :	:
Superficie maximum - Administration & Service		: 85 :	1100 :
Superficie maximum - Vente au détail		: 86 :	5500 :
RPT maximum - Administration & Service		: 88 :	1.65 :
RPT maximum - Vente au détail		: 89 :	1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare		: 94 :	7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare		: 95 :	:
Projet d'ensemble		: 93 :	* :
NORMES SPECIALES		:	:
Type d'entrepasage permis		: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entrepasage		: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial		: 164 :	:
% du stationnement privé couvert		: 136 :	:

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	67.05

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-10
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-10
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	
Marge de recul arrière		105	
Marge de recul latérale		105	
Largeur combinée des cours latérales		105	
Indice d'occupation du sol		84	
Rapport plancher/terrain		87	
Aire libre		120	
Aire d'agrément		120	
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.06
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	N-11
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.07
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	N-11
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	67.08

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-98
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public	II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	N-11
Récréation	II:De sport	52	N-11
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	8
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	6
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	5.6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES : 15, 46, 97			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 68
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 4		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	6
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :		

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART	CODE
	REGL	68.01
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	*
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	6
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 68.02
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	6
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
=====	=====	=====

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	: ART REGL	: CODE 69
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	: 34 :	:
Agriculture II:Culture et élevage	: 35 :	:
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	: 54 :	:
Habitation II:Unifamiliale de type varié	: 55 :	:
Habitation III:Groupement caractère familial	: 56 :	:
Habitation IV:Groupement caract. non familial	: 57 :	*
Habitation V:Maisons mobiles	: 58 :	:
Habitation VI:Habitation collective	: 59 :	*
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	: 40 :	:
Commerce II:Services administratifs	: 41 :	:
Commerce III:Hotellerie	: 42 :	:
Commerce IV:De détail et de services	: 43 :	:
Commerce V:Restauration et divertissement	: 44 :	:
Commerce VI:De détail avec nuisances	: 45 :	:
Commerce VII:De gros	: 46 :	:
Commerce VIII:Stationnement	: 47 :	:
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	: 36 :	:
Industrie II:Sans nuisance	: 37 :	:
Industrie III:A nuisance faibles	: 38 :	:
Industrie IV:A nuisance fortes	: 39 :	:
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	: 48 :	*
Public II:A clientèle de quartier	: 49 :	:
Public III:A clientèle de région	: 50 :	:
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	: 51 :	*
Récréation II:De sport	: 52 :	:
Récréation III:A grands espaces	: 53 :	:
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	: 77 :	:
profondeur du lot	: 77 :	:
superficie du lot	: 77 :	:
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	: 82 :	13
Hauteur minimale	: 82 :	:
Marge de recul avant	: 105 :	7.5
Marge de recul arrière	: 105 :	9
Marge de recul latérale	: 105 :	4.5
Largeur combinée des cours latérales	: 105 :	9
Indice d'occupation du sol	: 84 :	0.50
Rapport plancher/terrain	: 87 :	1.50
Aire libre	: 120 :	40
Aire d'agrément	: 120 :	30
Superficie maximum - Administration & Service	: 85 :	1100
Superficie maximum - Vente au détail	: 86 :	5500
RPT maximum - Administration & Service	: 88 :	1.65
RPT maximum - Vente au détail	: 89 :	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	: 94 :	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	: 95 :	:
Projet d'ensemble	: 93 :	:
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	: 160 :	:
% de la superficie de terrain pour entreposage	: 160 :	:
Logement permis dans un établissement commercial	: 164 :	:
% du stationnement privé couvert	: 136 :	:

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	70

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	4.5
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	1.20
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	70.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	11
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	4.5
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	1.20
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

R-8; R-9; R-10; R-11; R-14; R-15

	: ART :	CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL :	70.02 :
-----	-----	-----
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 : *
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : *
Public II:A clientèle de quartier	:	49 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : *
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
-----	-----	-----
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
-----	-----	-----
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 : 13
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 : 7.5
Marge de recul arrière	:	105 : 9
Marge de recul latérale	:	105 : 4.5
Largeur combinée des cours latérales	:	105 : 9
Indice d'occupation du sol	:	84 : 0.35
Rapport plancher/terrain	:	87 : 1.20
Aire libre	:	120 : 55
Aire d'agrément	:	120 : 35
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 : 71.50
Projet d'ensemble	:	93 :
-----	-----	-----
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 71
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	*
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	*
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (F)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	*
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	*
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	11
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	7.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	4.5
Largeur combinée des cours latérales	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	1.20
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	71.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.25
Rapport plancher/terrain		87	0.75
Aire libre		120	65
Aire d'agrément		120	25
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS		: ART REGL	: CODE 72
GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-5
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-5
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			
NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	6
Marge de recul arrière		105	7.5
Marge de recul latérale		105	4.5
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	0.90
Aire libre		120	50
Aire d'agrément		120	35
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	
NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 73
GROUPE D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	N-11
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entrepasage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entrepasage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 73.01
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	*
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	*
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	11
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	7.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	4.5
Largeur combinée des cours latérales	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	1.20
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	73.03

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	11
Hauteur minimale		82	9
Marge de recul avant		105	10
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	9
Indice d'occupation du sol		84	0.80
Rapport plancher/terrain		87	1.50
Aire libre		120	20
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES : 16

	: ART	: CODE :
CAHIER DES SPECIFICATIONS	: REGL	: 73.04 :
GROUPES D'UTILISATION	:	:
AGRICOLE (A)	:	:
Agriculture I:Culture	:	34 :
Agriculture II:Culture et élevage	:	35 :
RESIDENTIELLE (H)	:	:
Habitation I:Unifamiliale isolée	:	54 :
Habitation II:Unifamiliale de type varié	:	55 :
Habitation III:Groupement caractère familial	:	56 : N-12 :
Habitation IV:Groupement caract. non familial	:	57 : N-13 :
Habitation V:Maisons mobiles	:	58 :
Habitation VI:Habitation collective	:	59 :
COMMERCIALE (C)	:	:
Commerce I:D'accommodation	:	40 :
Commerce II:Services administratifs	:	41 :
Commerce III:Hotellerie	:	42 :
Commerce IV:De détail et de services	:	43 :
Commerce V:Restauration et divertissement	:	44 :
Commerce VI:De détail avec nuisances	:	45 :
Commerce VII:De gros	:	46 :
Commerce VIII:Stationnement	:	47 :
INDUSTRIELLE (I)	:	:
Industrie I:Associable au comm. de détail	:	36 :
Industrie II:Sans nuisance	:	37 :
Industrie III:A nuisance faibles	:	38 :
Industrie IV:A nuisance fortes	:	39 :
PUBLIQUE (P)	:	:
Public I:A clientèle de voisinage	:	48 : N-11 :
Public II:A clientèle de quartier	:	49 : N-11 :
Public III:A clientèle de région	:	50 :
RECREATIVE (R)	:	:
Récréation I:De plein air	:	51 : N-11 :
Récréation II:De sport	:	52 :
Récréation III:A grands espaces	:	53 :
SPECIFIQUEMENT EXCLUE	:	:
SPECIFIQUEMENT PERMIS	:	:
NORMES DE LOTISSEMENT	:	:
Batiment isolé : largeur du lot	:	77 :
profondeur du lot	:	77 :
superficie du lot	:	77 :
NORMES D'IMPLANTATION	:	:
Hauteur maximale	:	82 :
Hauteur minimale	:	82 :
Marge de recul avant	:	105 :
Marge de recul arrière	:	105 :
Marge de recul latérale	:	105 :
Largeur combinée des cours latérales	:	105 :
Indice d'occupation du sol	:	84 :
Rapport plancher/terrain	:	87 :
Aire libre	:	120 :
Aire d'agrément	:	120 :
Superficie maximum - Administration & Service	:	85 : 1100 :
Superficie maximum - Vente au détail	:	86 : 5500 :
RPT maximum - Administration & Service	:	88 : 1.65 :
RPT maximum - Vente au détail	:	89 : 1.65 :
Nombre minimum de logements à l'hectare	:	94 : 7.20 :
Nombre maximum de logements à l'hectare	:	95 :
Projet d'ensemble	:	93 : * :
NORMES SPECIALES	:	:
Type d'entreposage permis	:	160 :
% de la superficie de terrain pour entreposage	:	160 :
Logement permis dans un établissement commercial	:	164 :
% du stationnement privé couvert	:	136 :
NOTES :	100	

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 80
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	N-6
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	N-7
Commerce II: Services administratifs	41	N-8
Commerce III: Hôtellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	N-8
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	N-11
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	N-11
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	N-11
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 51		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	N-1
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :		

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	*
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	N-7
Commerce II: Services administratifs	41	N-8
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	N-8
Commerce V: Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	*
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Note 59		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	7.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	4.5
Largeur combinée des cours latérales	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	81.06

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE Note: 4; Magasin d'alimen-			
SPECIFIQUEMENT PERMIS tation de plus de 500 m2			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	15
Marge de recul latérale		105	15
Largeur combinée des cours latérales		105	30
Indice d'occupation du sol		84	0.45
Rapport plancher/terrain		87	0.75
Aire libre		120	45
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	N-16

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 82
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	*
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	
Récréation II:De sport	52	*
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	4.5
Marge de recul latérale	105	3
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.45
Rapport plancher/terrain	87	0.75
Aire libre	120	45
Aire d'agrément	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :		

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	82.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	*
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	7.5
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	11
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.45
Rapport plancher/terrain		87	0.75
Aire libre		120	45
Aire d'agrément		120	15
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES :

=====

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 83
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III: Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	N-7
Commerce II: Services administratifs	41	
Commerce III: Hotellerie	42	
Commerce IV: De détail et de services	43	
Commerce V: Restauration et divertissement	44	
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	N-11
Récréation II: De sport	52	N-11
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	84

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	*
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	*
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	*
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	7.5
Marge de recul arrière		105	4.5
Marge de recul latérale		105	3
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.55
Rapport plancher/terrain		87	1.00
Aire libre		120	35
Aire d'agrément		120	5
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à 1'hectare		94	7.20
Nombre maximum de logements à 1'hectare		95	
Projet d'ensemble		93	

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			
NOTES :			
=====			

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 85
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I: Culture	34	
Agriculture II: Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I: Unifamiliale isolée	54	
Habitation II: Unifamiliale de type varié	55	*
Habitation III: Groupement caractère familial	56	*
Habitation IV: Groupement caract. non familial	57	*
Habitation V: Maisons mobiles	58	
Habitation VI: Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I: D'accommodation	40	*
Commerce II: Services administratifs	41	*
Commerce III: Hotellerie	42	*
Commerce IV: De détail et de services	43	*
Commerce V: Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI: De détail avec nuisances	45	
Commerce VII: De gros	46	
Commerce VIII: Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I: Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II: Sans nuisance	37	
Industrie III: A nuisance faibles	38	
Industrie IV: A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I: A clientèle de voisinage	48	*
Public II: A clientèle de quartier	49	
Public III: A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I: De plein air	51	
Récréation II: De sport	52	
Récréation III: A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 60		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	7.5
Marge de recul arrière	105	4.5
Marge de recul latérale	105	3
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.55
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	35
Aire d'agrément	120	5
Superficie maximum - Administration & Service	85	1100
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	
NOTES :	34	

CAHIER DES SPECIFICATIONS		ART	CODE
		REGL	86.01

GROUPES D'UTILISATION			
AGRICOLE (A)			
Agriculture	I:Culture	34	
Agriculture	II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)			
Habitation	I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation	II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation	III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation	IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation	V:Maisons mobiles	58	
Habitation	VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)			
Commerce	I:D'accommodation	40	*
Commerce	II:Services administratifs	41	*
Commerce	III:Hotellerie	42	*
Commerce	IV:De détail et de services	43	*
Commerce	V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce	VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce	VII:De gros	46	
Commerce	VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)			
Industrie	I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie	II:Sans nuisance	37	
Industrie	III:A nuisance faibles	38	
Industrie	IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)			
Public	I:A clientèle de voisinage	48	*
Public	II:A clientèle de quartier	49	
Public	III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)			
Récréation	I:De plein air	51	*
Récréation	II:De sport	52	
Récréation	III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41			
SPECIFIQUEMENT PERMIS			

NORMES DE LOTISSEMENT			
Batiment isolé : largeur du lot		77	
profondeur du lot		77	
superficie du lot		77	

NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximale		82	9
Hauteur minimale		82	
Marge de recul avant		105	4.5
Marge de recul arrière		105	9
Marge de recul latérale		105	2
Largeur combinée des cours latérales		105	6
Indice d'occupation du sol		84	0.35
Rapport plancher/terrain		87	1.20
Aire libre		120	55
Aire d'agrément		120	10
Superficie maximum - Administration & Service		85	1100
Superficie maximum - Vente au détail		86	5500
RPT maximum - Administration & Service		88	1.65
RPT maximum - Vente au détail		89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare		94	
Nombre maximum de logements à l'hectare		95	71.50
Projet d'ensemble		93	*

NORMES SPECIALES			
Type d'entreposage permis		160	
% de la superficie de terrain pour entreposage		160	
Logement permis dans un établissement commercial		164	
% du stationnement privé couvert		136	
=====			

NOTES : 16

REGLEMENT 3717

ANNEXE II

Règlement VQZ-2, Annexe A, plans 88095-12-13 et 88095-15 en date du 8 mai 1991.

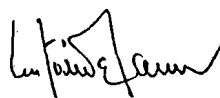
VILLE DE QUÉBECAVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 13 mai 1991, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 3410 - Règlement concernant l'ouverture des rues de la Coupole, du Carrousel et Courtois.
- 3710 - Règlement concernant l'élargissement de la rue Bouvier.
- 3713 - Règlement modifiant le règlement 3091 "Concernant l'implantation des antennes".
- 3714 - Règlement modifiant le règlement 3449 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouverture et prolongement de rues ainsi que ceux d'installation de services municipaux au coût total de 7 000 000,00 \$ et un emprunt de cette somme à cette fin".
- 3715 - Règlement modifiant le règlement 3553 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouvertures et de prolongements de rues et d'installation de services municipaux pour l'année 1990, au coût total de 9 342 000,00 \$ et un emprunt par émission d'obligations ou autrement de 9 127 000,00 \$ nécessaire à cette fin" tel que modifié par le règlement 3608.
- 3716 - Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".
- 3717 - Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".
- 3718 - Règlement décrétant une partie des travaux d'amélioration du Palais Montcalm.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville,



Antoine Carrier, avocat

Québec, le 14 mai 1991

A être publié dans LE SOLEIL
les 16 et 17 mai 1991

Fonds disponibles au(x) poste(s): _____
Approuvé: <i>Lise Blouin</i>
Service des finances

LE SOLEIL

16-05-91



VILLE DE
québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 13 mai 1991, les règlements suivants ont été lus pour la première fois :

- 3410 - Règlement concernant l'ouverture des rues de la Coupole, du Carrousel et Courtois.
- 3710 - Règlement concernant l'élargissement de la rue Bouvier.
- 3713 - Règlement modifiant le règlement 3091 "Concernant l'implantation des antennes".
- 3714 - Règlement modifiant le règlement 3449 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouverture et prolongement de rues ainsi que ceux d'installation de services municipaux au coût total de 7 000 000 \$ et un emprunt de cette somme à cette fin".
- 3715 - Règlement modifiant le règlement 3553 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouvrures et de prolongement de rues et d'installation de services municipaux pour l'année 1990 au coût total de 9 342 000 \$ et un emprunt par émission d'obligations du montant de 9 127 000 \$ nécessaire à cette fin" tel que modifié par le règlement 3608.
- 3716 - Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".
- 3717 - Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".
- 3718 - Règlement décrétant une partie des travaux d'amélioration du Palais Montcalm.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 14 mai 1991

LE GREFFIER DE LA VILLE
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

01-4200

LE SOLEIL

17-05-91



VILLE DE
québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 13 mai 1991, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 3410 - Règlement concernant l'ouverture des rues de la Coupole, du Carrousel et Courtois.
- 3710 - Règlement concernant l'élargissement de la rue Bouvier.
- 3713 - Règlement modifiant le règlement 3091 "Concernant l'implantation des antennes".
- 3714 - Règlement modifiant le règlement 3449 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouverture et prolongement de rues ainsi que ceux d'installation de services municipaux au coût total de 7 000 000\$ et un emprunt de cette somme à cette fin".
- 3715 - Règlement modifiant le règlement 3553 "Décrétant l'exécution de travaux d'ouvertures et de prolongements de rues et d'installation de services municipaux pour l'année 1990, au coût total de 9 342 000\$ et un emprunt par émission d'obligations ou autrement de 9 127 000\$ nécessaire à cette fin" tel que modifié par le règlement 3608.
- 3716 - Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".
- 3717 - Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".
- 3718 - Règlement décrétant une partie des travaux d'amélioration du Palais Montcalm.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 14 mai 1991

LE GREFFIER DE LA VILLE
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

HE 140554